

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

35. Création d'un marché alimentaire le dimanche matin

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de VIRE souhaite créer un marché alimentaire sur la place de la Porte-Horloge, afin de redonner une fréquentation piétonnière au sien du centre-ville le dimanche matin, répondre à un besoin des consommateurs, soutenir le maintien du commerce de proximité et offrir un nouveau lieu de vente aux commerçants non sédentaires.

L'organisation d'un second marché, complémentaire du marché hebdomadaire du vendredi matin, s'inscrit dans la ligne droite de cette démarche globale pour consolider la dynamique commerciale de la collectivité.

Le commerce non sédentaire participe en effet à l'animation de la ville, répondant à la recherche de qualité, de convivialité et de proximité des consommateurs.

Ce nouveau marché est un service à la population qui y trouvera ce dont elle a besoin en termes alimentaires, dans un environnement convivial et humain localisé sur une place historique et qui constitue un espace de rencontres où toutes catégories sociales se rejoignent.

Aussi, il est proposé la création d'un marché d'approvisionnement, le dimanche de 8h00 à 12h30, Porte-Horloge, à titre expérimental sur une période de 6 mois. Une dizaine de commerçants non sédentaires s'est déjà positionnée pour vendre des produits bruts (maraîcher,) ou des plats préparés à emporter (spécialités mauriciennes et belges, grilleurs...).

Pendant la période expérimentale, soit du 5 avril au 4 octobre 2026, ces commerçants seront accueillis à titre gracieux.

A l'issue de cette période expérimentale, et si le marché du dimanche est probant tant pour les professionnels que pour les consommateurs, le régime du droit des places s'appliquera conformément à la délibération des tarifs et droits de place en vigueur en 2026.

Considérant l'avis favorable des organisations professionnelles,

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme – Patrimoine – Habitat – Commerce – Développement Local du 19 janvier 2026,

Considérant les avis favorables des commissions Foires et Marchés des 10 octobre 2025 et 30 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 3 Février 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/35 du 16 février 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Il est demandé au Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité :

- D'autoriser la création d'un marché le dimanche matin
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures exécutoires relatives à la présente délibération
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	01
Vote Pour	36	01
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/35 du 16 février 2026 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 01

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 01

Nombre de membres absents : 10

Le 16 Février 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Février 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Février 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand			☒	
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick	☒			
HAMEL Serge	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise	☒			
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260225-35-DE

Accusé certifié électronique
Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°2026/02/16/35 du 16 février 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude			☒	
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260225-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026

Publication : 25/02/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/02/16/35 du 16 février 2026 à 20h30